



# PROCEDURE D'INSCRIPTION

## SAISON 2020-2021



### PIECES A FOURNIR

- Formulaire d'inscription
- Formulaire de licence FFJDA de la saison sportive 2020-2021
- Certificat médical de non contre indication à la pratique du judo pour les enfants nés en 2013 et après et certificat médical d'aptitude à la compétition pour les enfants nés à partir de 2012 et avant
- Une enveloppe timbrée par famille avec nom et adresse (mettre au dos nom et prénom du/des judoka(s))
- Un chèque à l'ordre de BLOIS JUDO

### ATTENTION :

**Seuls les dossiers d'inscription COMPLETS et remis au secrétariat en mains propres seront acceptés.  
Tout dossier incomplet sera renvoyé et l'accès aux cours refusé.**

### TARIFS 2020 - 2021

Passeport sportif pour participer aux tournois (obligatoire à partir de poussins nés en 2012) ..... 8 €  
*(Tamponné par le médecin traitant avec la mention "non contre indication à la pratique du judo en compétition")*

Ecusson brodé "Blois judo" à coudre ..... 8 €

#### Cotisation pour la saison allant de septembre 2020 à juin 2021 (pas de cours pendant les vacances scolaires)

- Eveil Judo (2015 - 2016) ..... 164,50 €\*  
 Mini poussin (2013 - 2014) ..... 184,50 €\*  
 Poussin (2011 - 2012) ..... 184,50 €\*  
 Benjamin (2009 - 2010) ..... 194,50 €\*  
 Minime (2007 - 2008) ..... 194,50 €\*  
 Cadet (2004 - 2005 - 2006) ..... 194,50 €\*  
 Junior (2001 - 2002 - 2003) ..... 194,50 €\*  
 Judo Adultes (2000 et avant) ..... 194,50 €\*  
 Réduction sur la cotisation club pour une première licence fédérale féminine adulte ..... -20 €  
 Réduction pour l'adhésion d'un membre d'une famille déjà inscrite ..... -20 €

Total :  €

\*Ce prix comprend la licence FFJDA de 40 € ainsi que la cotisation du Comité Départemental 41 de 4,50 €

### MOYENS DE PAIEMENT

Chèque, ANCV (Vacances & coupons sport), Passeport temps libre CAF.  
Ces différentes possibilités de règlement doivent être remis le jour de l'inscription.

**Pour être acceptés, ils doivent être remplis par l'adhérent.**

Possibilité de payer en 4 chèques qui seront déposés le 15 des mois de septembre, octobre, novembre et décembre

### ADRESSE DES DOJOS

(Cochez la case de votre dojo principal)



**DOJO A : QUINIÈRE**

106, allée François 1er - 41000 Blois



**DOJO B : VIENNE**

22, rue des Papillons - 41000 Blois

### RENSEIGNEMENT

**BLOIS JUDO**

106, allée François 1er - 41000 Blois

Tél. : 06 95 29 96 25

Courriel : communication@bloisjudo.com



# FICHE D'INSCRIPTION

## SAISON 2020-2021

Première inscription  Renouvellement



### COORDONNEES DE L'ADHERENT

Nom ..... Adresse .....  
Prénom .....  
Sexe :  F  M Code postal ..... Ville.....  
Date de naissance ..... Courriel .....  
N° de téléphone mobile ..... N° de téléphone fixe .....

### RENSEIGNEMENTS SPORTIF

Judo  Ne-waza  Jujitsu - Self défense  Taïso  Loisir  Compétition (passeport sportif est obligatoire)  
N° de licence ..... Couleur de ceinture ..... Poids ..... kg  
(Laisser vide en cas de première inscription)

### RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs)

Rôle parental :  Père  Mère  Tuteur Rôle parental :  Père  Mère  Tuteur  
Nom ..... Nom .....  
Prénom ..... Prénom .....  
Courriel ..... Courriel .....  
N° de téléphone mobile ..... N° de téléphone mobile .....  
Adresse (si différente de l'enfant) ..... Adresse (si différente de l'enfant) .....  
Code postal ..... Code postal .....  
Ville ..... Ville .....  
 Reçoit les convocations  Reçoit les convocations

### DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de la vie du club, les membres du bureau peuvent être amenés à prendre des photos des licenciés et à les utiliser pour la réalisation de divers documents ou pour le site internet du club.

Je soussigné(e) Mme Mlle M, .....  
 autorise  n'autorise pas les responsables du club à prendre des photos de l'enfant / de moi-même ou de mes proches et à les utiliser dans le cadre de la vie du club.

Fait à Blois, le ..... Signature de l'adhérent ou de son responsable légal

### AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) Mme Mlle M, ..... Père, Mère, Tuteur, autorise l'enfant ..... à participer aux activités de BLOIS JUDO.

- Je prends note que les enseignants sont responsables des enfants uniquement aux heures de cours, et que je dois m'assurer de la présence du professeur à chaque cours.
- J'autorise ces responsables à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident dans la pratique du sport.
- Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et à y adhérer.

Fait à Blois, le ..... Signature du responsable légal

Prix de la licence : 40 €

4 1 0 0 7 0 BLOIS JUDO

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille (en cas de changement de situation) \_\_\_\_\_

Sexe (F ou M) \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_ Dojo : \_\_\_\_\_  
A-B-C (à remplir par le club). Si le club à plusieurs dojos, les identifier par une lettre, les listes que vous recevrez seront classées par ordre alphabétique de dojo ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.

Code postal \_\_\_\_\_

Adresse complète - N° de rue : \_\_\_\_\_ Nom de rue \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Couleur de la ceinture : \_\_\_\_\_ (B)Blanche, (O)Orange, (V)Verte, (R)Rouge, (M)Marron, (N)Noir, (D)Dorée, (A)Aucune

email \_\_\_\_\_ CN : \_\_\_\_\_ DAN

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Certificat médical : J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique :  
 - 1 du sport ou Questionnaire (\*)   
 - 2 du sport en compétition ou Questionnaire (\*)   
 - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical)

(\*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical et si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé

- DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver, par informatique les données vous concernant. La FFJDA vous informe qu'elle est susceptible de vous adresser, en tant que licencié, des informations sur les activités et la vie de la Fédération et des disciplines fédérales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA.licences@ffjudo.com, auprès de votre club via l'espace club ou directement via votre espace licencié.

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires) : OUI / NON

- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepte l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,30 € TTC.

L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre, garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix.

La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique il ne réglera pas la somme de 2,30 € TTC avec la licence.

Date : \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJDA \_\_\_\_\_

GUIDE D'UTILISATION

La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal

LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal (nom et qualité) \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 202\_\_

" Lu et Approuvé " \_\_\_\_\_  
 date et signature obligato \_\_\_\_\_

Fédération Française de Judo, Ju-Jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14

- Service Licences : 0140521592

email : licences@ffjudo.com

2020/2021 - v0

EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2020/2021 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties.

Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site <http://www.ffjudo.com/ffjula-federation/Assurance>.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C), protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,30 € TTC)

Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Ju-Jitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels.

Sont notamment exclus, les accidents résultant :

- De l'ivresse de l'assuré, de son désir alcoolique ou de l'absorption de drogues, stupéfiants ou tranquillisants non prescrits médicalement ;
- De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ;
- De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (tels que le parachutisme, deltaplane, parapente, saut à l'élastique), alpinisme, canyotisme, escalade en milieu naturel, activités subaquatiques (telles que spéléologie, apnée, plongée), combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred", Pancrace et lutte contact), air soft, paintball.
- Les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur.

DECES : versement d'un CAPITAL	
<b>Licenciés</b>	<b>Sportifs de haut niveau</b>
Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 €	150 000 €
A partir de 17 ans : 50 000 €	
-Capital supplémentaire par enfant à charge : 10 % du capital décès accordé / - Participation aux frais funéraires suite à décès d'un assuré : Montant de 1 500 Euros	
<b>Licenciés</b>	<b>Sportifs de haut niveau</b>
<b>Accident de sport :</b> Maximum 70 000 €	<b>Accident de sport :</b> Maximum 300 000 €
<b>Capital forfaitaire de</b> 1 070 000 Euros	<b>Capital forfaitaire de</b> 1 300 000 Euros
Remboursement des frais immédiats et aide aux proches : dans la limite d'un montant de 15 000 Euros et d'une période de 6 mois à compter de la date de l'accident ; Versement d'un capital immédiat de 70 000 Euros (pour les licenciés, collaborateurs bénévoles, les pratiquants occasionnels non licenciés et les pratiquants non licenciés JUDO ETE) ou 100 000 Euros (pour les dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif) avant consolidation ; Services d'accompagnement au blessé et ses proches : PRESTATIONS DE TRAVAIL SOCIAL, PRESTATIONS D'ERGOTHERAPIE ET ACCOMPAGNEMENT VERS LA REINSERTION PROFESSIONNELLE.	
<b>INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE Dirigeants</b>	
<b>Sportifs de haut niveau</b>	
<b>Indemnités journalières : 70 Euros / jour (franchise de 30j ramenée à 3j en cas d'hospitalisation)</b>	
<b>DEPENSES DE SANTE</b>	
<b>Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau, Enseignants bénévoles</b>	
<b>Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident, soit :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins dentaire, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures.</li> <li>• Garantie étendue aux : dépaysement d'honoraires ; majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone ...); frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques); frais de transport pour se rendre aux soins prescrits ; frais de transports des victimes ; domicilie - lieu de travail / scolarité ; frais d'ostéopathe.</li> <li>• Garantie accordée sur justificatifs à hauteur des frais réels engagés par l'assuré et restant à sa charge après intervention des organismes sociaux ou assimilés.</li> </ul>	
<b>SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE</b>	
<b>Licenciés et sportifs de haut niveau</b>	
Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours. Jusqu'à 3 heures par jour ouvrable, hors vacances scolaires.	
<b>SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE</b>	
Organisation et prise en charge du soutien psy, avec un psychologue clinicien : - 1 à 3 entretiens téléphoniques ; - 1 à 3 entretiens en face à face.	
<b>FRAIS DE RECHERCHE, DE SAUVEPAGE ET DE TRANSPORT</b>	
Par des sauveteurs ou organismes de secours spécialisés à concurrence de 7500 Euros/jour, ainsi qu'aux frais d'évacuation primaire sur piste de ski à concurrence de 1 000 Euros.	

LES OPTIONS COMPLEMENTAIRES : Souciuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires afin de bénéficier en sus du régime de base de la licence :

- d'un capital "Décès" :

- d'un capital "Invalidité" :

- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.

Le licencié qui souhaite souscrire cette garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de l'option choisie.

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment :

- Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger, frais de secours et de recherche, ...
- Assistance en cas de décès ; Décès d'un bénéficiaire en déplacement, Déplacement d'un proche, Retour anticipé en cas de décès, ...
- Assistance aux personnes valides ; Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre majeur concernant la résidence
- Avance de fonds, frais de justice et caution pénale
- Services d'informations

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9  
 Tel. : 05 49 32 87 85 / Mail renseignements : ffjda@smacfr.fr / Mail déclaration sinistre : declar-ffjda@smacfr.fr

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances  
 RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Ju-Jitsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com).

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. La réponse sera apportée dans les deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse à l'assuré.

Si la réclamation persiste, l'assuré peut alors adresser un courrier à :

- SMACL Assurances, Direction marchés, 141, avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat ;

- SMACL Assurances, Direction indemnités, TSA 67211, CS 20000, 79060 NIORT CEDEX 9, dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre.

SMACL Assurances s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.